

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération
entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

Publication du résultat pour les entreprises de 50 à 250 salariés

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Entité

BNP Paribas Réunion

TOTAL = INDEX

82 points

Ce score, au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement mis en œuvre par BNP Paribas Réunion en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas Réunion, ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, précisant les modalités de calcul des indicateurs qui le composent, et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Le périmètre analysé est de 205 personnes.
- BNP Paribas Réunion. a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective, après consultation du Comité Social et Economique en novembre 2019.
- L'ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS REUNION – S.A. AU CAPITAL DE 24 934 510 EUROS - SIÈGE
SOCIAL : 1, BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS – WWW.BNPPARIBAS.COM
IMMATRICULÉE SOUS LE N° 428 633 408 RCS PARIS - CODE APE 6419Z -
N° IDENTIFIANT EUROPÉEN FR 45 428633408 – ORIAS N° 07 023 475

Classification : Internal

DETAIL DE L'INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération
entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

Publication du résultat pour les entreprises de 50 à 250 salariés

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Indicateurs	Poids	Barème	Résultat entité	Score entité
1. Ratio de rémunération H/F	40%	De 0 à 40 pts	2,5%	37
2. Ecart de répartition des augmentations individuelles H/F	35%	De 0 à 35 pts	3,6%	25
			2,57	
3. % de salariées augmentées selon les termes de la loi, à leur retour de congé maternité	15%	De 0 à 15 pts	100%	15
4. % de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10%	De 0 à 10 pts	30%	5
Total	100%	100 pts		82



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS REUNION – S.A. AU CAPITAL DE 24 934 510 EUROS - SIÈGE
SOCIAL : 1, BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS – WWW.BNPPARIBAS.COM
IMMATRICULÉE SOUS LE N° 428 633 408 RCS PARIS - CODE APE 6419Z -
N° IDENTIFIANT EUROPÉEN FR 45 428633408 – ORIAS N° 07 023 475

Classification : Internal